


FISHERY AND AQUACULTURE COUNTRY PROFILES	Food and Agriculture Organization of the United Nations	FID/CP/CAF
PROFILS DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE PAR PAYS	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	
PERFILES SOBRE LA PESCA Y LA ACUICULTURA POR PAÍSES	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación	Avril 2008

**VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES PÊCHES NATIONAL
LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

1. DONNÉES ÉCONOMIQUES ET GÉOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Superficie	623 000 km ²
Superficie totale des eaux dans lesquelles est pratiquée la pêche	environ 10 000 km ²
Population (2007)	4.3 millions
PIB au prix d'acquisition (2006)	1.5 billion USD
PIB par habitant (2006)	360 USD
PIB agricole (2007)	56.2 % du PIB
PIB pêche (2005)	3.2% du PIB agricole

2. DONNÉES RELATIVES AUX PÊCHES

2003	Production	Importations	Exportations	Offre totale	Offre par habitant
	en tonnes poids vif				kg/année
Poisson destiné à la consommation humaine	15 000	1 870	n.d.	16 870	4,4
Poisson destiné à la consommation animale et à d'autres fins	n.d.	n.d.	n.d.		

n.d. = non disponible

Nombre d'emplois (2006)	
i) Secteur pêche	98 000
ii) Secteur aquaculture	8 500
Valeur brute de la production halieutique (2006)	10 000 000 USD
Commerce (2006)	
Valeur des importations halieutiques	1 086 000 USD
Valeur des exportations halieutiques	0 USD

3. STRUCTURE DU SECTEUR HALIEUTIQUE

3.1 Secteur général des pêches

En République centrafricaine le secteur des pêches compte deux formes d'activité dont la pêche de capture et l'aquaculture qui se développent dans des situations générales décrites ci-dessous.

La République centrafricaine (RCA) est un pays continental enclavé au cœur de l'Afrique. Elle s'étend approximativement entre 2° et 11° latitudes nord et 15 ° et 27° longitudes est, sur une superficie de 623 000 km² avec une population constituée de 3 895 139 d'habitants, soit une densité de 6.25 habitants/ km².

Du point de vue géographique le pays est caractérisé par deux groupes de massifs reliés entre eux par une dorsale est-ouest qui divise le territoire en deux blocs de bassins hydrographiques dominants, à savoir le bassin de l'Oubangui et ses affluents de droite au sud, et le bassin de Chari-Logone au nord.

Le relief de ces deux bassins versants est marqué par la présence de plateaux séparés par des escarpements. Le versant nord est dominé par des buttes cuirassées et doté d'un profil concave très érodé. Cependant, le versant sud est parsemé de buttes rocheuses mais reste néanmoins verdoyant à cause de l'abondance des pluies.

Des régions naturelles assez répandues dans le pays, un ensemble de rochers situé dans le précambrien, et des formations essentiellement sédimentaires de couverture d'origine primaire caractérisent la géologie centrafricaine.

Trois quarts (3/4) du pays sont couverts de sols ferralitiques. Les sols fermes d'érosion et les lithosols sont fréquemment associés à des sols d'un grand intérêt agricole. Les plaines d'épandage et les alluvions récentes présentent une alternance variable d'apports sableux ou argileux.

Un climat de deux saisons baigne le pays: une saison sèche qui va de décembre à avril et une saison des pluies de mai à novembre, en général. Il convient d'ajouter que dans ce climat, cinq grands groupes de zones peuvent être distingués, à savoir : la zone sahélienne, la zone soudano-sahélienne, la zone soudano-guinéenne, la zone soudano-oubanguienne et la zone guinéenne forestière.

Sous des températures moyennes annuelles de l'air et de l'eau vacillant respectivement entre 23,4°C et 26,5°C et entre 14°C et 27°C, des précipitations abondantes (800 à 1600 mm de moyenne annuelle) et bien réparties dans l'espace et dans le temps, sous une insolation de 2 000 heures par an, et avec des ressources en eau riches et variées, la RCA bénéficie de conditions naturelles favorables au développement de son agriculture au sens large du terme (y compris la pêche et l'aquaculture).

En matière de ressources en eau, il convient de préciser que le réseau hydrographique est constitué d'un ensemble de cours d'eau (rivières, marigots et ruisseaux) dont les principaux totaliseraient plus de 12 000 km, de systèmes de plaines d'inondation couvrant 10 000 à 30 000 km², et de nombreux petits lacs et réservoirs naturels ou artificiels de tailles modestes, formant ainsi un milieu écologique varié et complexe. C'est dans ce milieu continental aquatique que s'exerce le développement de la pêche de capture et de l'aquaculture en République centrafricaine.

L'exploitation des ressources halieutiques, quelle que soit sa forme d'application, a, globalement parlant, atteint seulement deux niveaux de production: i) le niveau traditionnel, et ii) le niveau artisanal.

En effet, en RCA, la pêche est pratiquée essentiellement dans le cadre ethnique et familial, à contre saison de l'agriculture. Les activités sont généralement régies par un ensemble de règles sociales de comportement que l'on retrouve, à des degrés divers, sur l'ensemble des pêcheries, à savoir : réalisation de migrations saisonnières; établissement de relations contractuelles pêcheurs/commerçants reposant sur le crédit; apprentissage de la pêche par les enfants des pêcheurs à un âge très précoce; accession progressive des jeunes pêcheurs à la propriété des engins; transmission des zones de pêche par héritage, etc.

D'une manière générale, lorsqu'on remonte les rivières vers leurs sources, le peuplement devient progressivement appauvri; dans les marigots et ruisseaux on ne trouve que quelques petites espèces, des silures et des espèces migratrices.

Compte tenu du manque de statistique de production, des conditions changeantes de l'environnement aquatique d'une année sur l'autre, ainsi que de l'insuffisance de connaissance sur la dynamique des peuplements piscicoles, il n'est pas réaliste de donner une évaluation précise du potentiel halieutique centrafricain. En utilisant des modèles mathématiques, il est néanmoins possible d'estimer les captures potentielles. La production potentielle peut ainsi être estimée entre 20 000 et 50 000 tonnes par an, toujours en fonction des conditions climatiques.

3.2 Sous-secteurs des pêches continentales

3.2.1. Pêche sportive

Elle est développée à très petite échelle jusqu'aux années 70, lorsque les expatriés occidentaux y trouvaient leur compte. Elle s'effectuait surtout dans les étangs de pisciculture (organisation du service, gestionnaire de l'élevage) et principalement dans la rivière Oubangui. Si elle est libre dans des eaux non aménagées, par contre elle est payante (200 CFAF/canne/heure et 200 à 600 CFAF/kg de captures) dans les étangs artificiels.

Les lignes appâtées sont les seuls engins autorisés surtout dans les étangs piscicoles. Il y a vraiment lieu de négliger cette pêche sportive du fait qu'elle n'est plus organisée au niveau du pays d'une manière générale.

3.3 Pêche de capture

En RCA, la pratique de la pêche de capture est une activité de longue tradition, comptée au nombre des activités de cueillette et de ramassage et apparentée à la chasse du gibier. Elle est répandue dans toutes les zones favorables du pays et fait, aujourd'hui, partie intégrante des systèmes de production en milieu rural. Néanmoins, l'importance de l'activité est assez variable en fonction de l'importance et de la localisation des pêcheries et du groupe ethnique considéré. On peut distinguer globalement la pêche de capture traditionnelle et la pêche de capture artisanale.

3.3.1. Pêche de capture traditionnelle

La pêche traditionnelle vise comme objectif essentiel l'approvisionnement et la satisfaction des besoins du ménage en poissons. À ce titre, elle s'identifie couramment à la pêche de subsistance ou mieux encore à la pêche d'autoconsommation. Elle se caractérise généralement par :

- l'exploitation des pêcheries de faibles tailles, non trop loin de la résidence (ou du champ) du pêcheur;
- l'individualisme des pêcheurs masculins et l'associativité des pêcheurs féminins (les hommes n'utilisent généralement que des techniques et engins ne nécessitant pas d'aide; par contre les femmes pêchent toujours en groupes d'au moins deux personnes en fonction des techniques de pêche envisagées;
- la légère transformation ou non des captures ;
- le troc (souvent dans les villages) ou la vente d'une infime portion de la capture pour équilibrer le repas de la journée au cas où une denrée vient à manquer
- des investissements marginaux, car les engins et les techniques restent rudimentaires;
- des déplacements très limités (non loin du lieu de résidence);
- le profit maximum dans la saison sèche quand les pêcheries, constituées souvent de mares et de sections d'eau, sont faciles à exploiter et la capture est fructueuse grâce à la concentration des poissons en un même lieu;
- des captures généralement limitées (effort investi marginal);
- la non spécialisation dans l'activité et l'accès libre aux pêcheries pour cette catégorie de pêche pratiquée quasiment par tous les paysans/paysannes du milieu rural qui font tout pour leur survie (agriculture, chasse, pêche, cueillette, ramassage).

3.3.2 Pêche de capture artisanale

En RCA on rencontre dans ce niveau d'exploitation un groupe d'acteurs composé souvent d'agro-pêcheurs (en majorité) et de grands pêcheurs (en minorité). Les grands pêcheurs assurent le suivi et la gestion de plusieurs équipes d'agro-pêcheurs recrutés généralement dans la famille, les quartiers ou les villages (dans ce cas, ils doivent se connaître pour former une équipe).

On peut généralement distinguer deux périodes de pêche dans l'année:

- l'une est dite «sédentaire» et correspond à la saison des pluies. À cette période, la pêche s'exerce sur les lieux de résidence des producteurs.
- L'autre période est dite «nomade»; elle correspond à la saison sèche (4-5 mois) au cours de laquelle les pêcheurs parcourent plusieurs dizaines de kilomètres pour s'installer dans des campements provisoires et exercer une pêche à plein temps dans des zones peu exploitées. Le poisson est fumé et emballé sur place, puis acheminé vers les centres de consommation, soit directement par les pêcheurs, soit par l'intermédiaire des commerçant(e)s itinérant(e)s.

3.3.3 Profil des captures

Les deux bassins hydrographiques centrafricains possèdent un peuplement ichthyologique assez remarquable du point de vue de la diversité des espèces. Dans le bassin de l'Oubangui, près de 260 espèces indigènes pour 25 familles de poisson ont été recensées, alors que le bassin du Chari compte environ 195 espèces indigènes pour 27 familles de poisson (Welcomme, 1990).

Les principales espèces commerciales sont *Alestes* sp., *Clarias* sp., *Hydrocynus* sp., *Lates* sp., *Labeo* sp., *Tilapia* sp., *Barbus* sp., *Mormyrus* sp., *Heterotis* sp., etc. Dans le cas de la pêcherie de Mbali (un lac de barrage) des *Cichlidae* se sont introduits de manière fortuite dont *Oreochromis niloticus* (*Tilapia nilotica*), qui représente aujourd'hui près de 90% des captures (Fischer, 1994). Le silure y est également abondant. Dans les petits cours d'eau, les espèces représentées sont essentiellement des espèces de petite taille et des silures.

En raison de la diversité et de l'adaptation de nombreuses espèces de poisson à des milieux parfois difficiles, les différentes niches écologiques se présentant dans le milieu

sont occupées efficacement. De même, on peut considérer que l'ensemble du peuplement possède une capacité de survie élevée face à des interventions dans son milieu, comme l'exercice de la pêche commerciale tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en RCA. Toutefois, l'adaptation remarquable des populations de poisson n'exclut pas le fait que celles-ci soient naturellement variables d'une année à l'autre, en nombre ou en taille, en fonction des conditions hydroclimatiques. Dans le bassin du Chari, il existe en particulier une forte corrélation entre le niveau d'inondation des plaines inondables et le niveau de production potentielle.

Tableau n° 2
Captures potentielles de poisson en RCA (Nugent, 1994)

	Superficie du bassin versant (km ²)	Projection de captures			
		Forte inondation – Faible inondation			
		t/an	% total	t/an	% total
Bassin de l'Oubangui	304 500	8 600	17	8 600	42
Sangha	73 000	1 500	3	1 500	7
Bassin du Chari	205 000	41 400	80	10 400	51
Total	623 000	51 500	-	20 500	-

Sur le point de spécification des captures, aucune base de données n'existe et la situation est préoccupante pour la gestion durable des ressources. On sait généralement que les estimations des productions halieutiques sont toujours globales sans être spécifiées par espèce ou par type de pêche.

Néanmoins dans les pêcheries du lac de barrage de Boali, un essai de collecte des informations a été effectué avec les résultats suivants: les captures sont constituées des espèces des petits cours d'eau et, naturellement, de petite taille; ce sont, en l'occurrence, des *Cichlidae*, des *Clarias* nains, avec la prédominance d'*Oreochromis niloticus* en poids. Sur une production de 5 666 tonnes, on a obtenu par ordre décroissant 47 pour cent de mélange d'*Oreochromis niloticus* et *Tilapia zillii*, 40 pour cent de mélange d'*Haplochromis* et d'*Hemichromis fasciatus* et 13 pour cent de *Clarias* sp. nains. Les tailles des spécimens régulièrement capturés sont: *Hemichromis/Haplochromis* 20 à 100 g; *Clarias* 12 à 80 g; *O. niloticus* 50 à 300 g.

Le manque cruel de statistiques fiables n'empêche de connaître les productions exactes et le potentiel des ressources halieutiques de ce lac. Des données sporadiques, issues d'échantillons souvent peu représentatifs, ont permis d'estimer à 300 tonnes la production moyenne par an avec 372 tonnes obtenues en 2000 (E. Ndjikara, 2000).

Il convient de signaler que généralement les pêcheurs ne se spécialisent pas dans des productions spécifiques.

La production nationale varie entre 8 000 et 20 500 tonnes/an (selon les auteurs) et le potentiel de production est estimé entre 20 500 à 100 000 tonnes /an.

3.3.4 Sites de débarquement

D'une manière générale, chaque ville ou chaque grand village de pêche possède un ou plusieurs sites de débarquement. On les trouve:

- le long de la rivière Oubangui: à Bangui, Mongoumba, Zinga, Mbibo- Kolongo, Safari, Ngaragba, Ouango –Saou, Oumba, Nzoukou, Possel, Kouango Mobaye, Satema Bangassou

- le long de la Sangha: Nola, Salo, Bayanga, etc.

- le long de Kadéi

- le long des cours d'eau du nord (Ngarba, Bamingui)

À noter que les débarcadères de Bangui reçoivent, en plus des produits de pêche locaux, ceux des villages et des villes riverains de l'Oubangui (y compris les villages de la

République démocratique du Congo car l'Oubangui est un cours d'eau transfrontalier). Le manque de statistiques ne permet pas de hiérarchiser ces sites de débarquement suivant leur importance individuelle.

3.3.5 Moyens de production

a) Matériel de pêche

D'une manière générale, le matériel de capture utilisé est performant mais de qualité inégale et perfectible. Il s'agit essentiellement de filets maillants (ou dormants), de sennes de rivage, d'éperviers et de palangres de divers types. Les méthodes d'utilisation de ces engins varient d'un endroit à l'autre en fonction des conditions locales mais sont toujours plus ou moins efficaces.

- **Les filets dormants** sont généralement tissés par les pêcheurs à partir de bobines de nylon multifilament achetées sur le marché local. Afin de bénéficier de conditions plus avantageuses, les pêcheurs se groupent et achètent en gros les matières premières nécessaires pour la saison prochaine. Le gréement des filets demeure le point le plus négligé soit par manque de moyens, soit par méconnaissances des techniques. C'est ainsi que les ralingues sont souvent constituées de plusieurs fils de nylon ou de cordes fabriquées à partir de sacs en fibres synthétiques, les flotteurs sont en bois ou en vieilles semelles découpées, le lest est souvent constitué de pierres. Le matériel monté de cette façon est d'un emploi délicat et sa durée de vie est courte. Il est souhaitable d'améliorer la qualité des ralingues et du lest (pierres remplacées par du plomb de récupération). Les flotteurs de fabrication locale conviennent parfaitement. La technique du gréement constitue le principal point devant être amélioré. Dans ce but, il convient de vulgariser l'enseignement de cette technique par l'intermédiaire des agents de terrain. En aucun cas cela n'entraînera une augmentation des coûts de fabrication des filets.

Le maillage utilisé pour les filets dormants varie suivant les régions. Dans les régions de Bangui et de Kouango, les mailles de 20 mm sont courantes, ce qui dénote une certaine surexploitation (elles ne devraient pas être inférieures à 30 mm). Par contre dans les autres zones de pêche, les mailles sont généralement supérieures à 40 mm, et dépassent 100 mm dans les points les plus isolés où le poisson est abondant (sous-exploitation).

Il est possible de prévoir l'organisation d'ateliers de montage de filets au niveau des villages ou des groupes de pêcheurs de façon à améliorer la qualité du matériel tout en abaissant les coûts de main-d'œuvre (un spécialiste est beaucoup plus efficace en qualité et rapidité de travail qu'un amateur). Notons que de plus en plus de pêcheurs achètent directement des nappes de filet industrielles plutôt que de les tisser eux mêmes. Cependant, l'importation et le commerce de ces nappes devraient être contrôlés afin d'éviter l'utilisation de mailles fines (10 à 20 mm). Quoiqu'il en soit, le filet maillant constitue l'engin de base des pêcheurs centrafricains. Pour peu que le maillage soit adapté aux espèces exploitées, l'utilisation de ce matériel doit être encouragée.

- **Les sennes de rivage** représentent un équipement largement utilisé en saison sèche par les équipes de pêcheurs installés dans les campements. Elles sont considérées comme étant des engins destructeurs car elles raclent le sédiment et leur mailles fines capturent même les alevins. Cependant, cet aspect négatif est limité dans la mesure où les sennes sont utilisées dans des mares temporaires avant leur assèchement total. En rivière, les nombreux arbres et rochers limitent les zones d'action de la senne et constituent des refuges pour les poissons. Ce filet représente un investissement lourd, même pour une équipe de plusieurs hommes. Les pêcheurs dépendent le plus souvent d'un patron qui est le propriétaire du matériel et se fait rembourser en poisson. Cette situation limite efficacement le nombre de sennes. Cependant, un recensement du

matériel et l'attribution de licence permettraient de limiter leur activité à un niveau optimal pour la conservation du stock halieutique.

- **L'épervier** est un engin très efficace dans la mesure où son opérateur est expérimenté. Son coût peu élevé ainsi que sa rapidité de mise en oeuvre en fait l'outil favori des pêcheurs occasionnels ou des fournisseurs d'appâts pour les palangres. Les utilisateurs de filets maillants l'apprécient car il leur permet d'augmenter leurs captures tout en surveillant les autres engins (les vols de filets et de poissons sont fréquents). Il serait souhaitable de contrôler le maillage des éperviers afin de limiter les captures d'alevins.

Les palangres sont de deux types:

- **Palangres sahéliennes**, avec de nombreux hameçons très rapprochés. Elles sont placées dans les zones étroites et peu profondes de passage des poissons. Sans appâts, les poissons s'accrochent en frôlant les hameçons. De nombreux individus sont blessés sans être capturés. Cet engin introduit à partir du Tchad n'est pas populaire parmi la majorité des pêcheurs autochtones qui en interdisent souvent l'usage dans leur zone. Un contrôle strict et même une interdiction sont souhaitables.
- **Palangres appâtées**. ces engins classiques permettent de capturer sélectivement les plus grosses pièces. Les appâts sont le plus souvent constitués de petits poissons qu'il faut capturer à cet effet. Dans la mesure où justement la capture des appâts ne présente pas de risque d'épuisement du milieu naturel (favoriser l'utilisation d'insectes et de vers comme appâts), les palangres appâtées doivent être encouragées.

En résumé, le matériel de pêche est performant mais généralement sommaire et mal entretenu. Son achat représente une grave difficulté pour les pêcheurs.

b) Embarcations

Les pirogues monoxyles constituent pratiquement l'unique modèle d'embarcation utilisé par les pêcheurs centrafricains. Leurs qualités nautiques ainsi que leurs prix abordables en fait un outil attractif. Cependant, la raréfaction des grands arbres le long des cours d'eau a plusieurs conséquences. Tout d'abord, le prix des pirogues augmente. Les pêcheurs sont souvent obligés de les acheter ou de les fabriquer loin de chez eux, en République démocratique du Congo ou à Haut Mbomou pour les pêcheurs du bassin de l'Oubangui. Il existe de sérieuses difficultés d'approvisionnement dans le bassin du Chari. Le problème du prix n'est cependant pas le plus important; la qualité n'est plus assurée. Des essences peu résistantes sont aujourd'hui utilisées pour fabriquer des pirogues dont la durée de vie est limitée parfois à deux ans, contre sept à huit ans pour celles construites dans des bois de bonne qualité. Les arbres disponibles le long des rivières sont souvent de taille réduite et leur tronc n'est pas rectiligne. Les pirogues ainsi construites ne présentent pas des qualités de stabilité suffisantes et il est de plus en plus fréquent que des embarcations chavirent avec parfois des conséquences tragiques pour leurs utilisateurs. Ce problème est de plus en plus grave dans le Nord ainsi qu'à Boali.

Tôt ou tard, il sera impossible de construire des pirogues monoxyles. Une solution à cette difficulté consiste à vulgariser l'utilisation de barques en planches. Cette proposition présente plusieurs avantages dont l'introduction d'une embarcation de qualité n'est pas le moindre. Elle nécessite le développement de la filière artisanale du bois dans les régions de pêche, et, conformément aux orientations, doit conduire à une gestion équilibrée de la forêt avec protection des derniers grands arbres, et à l'utilisation des essences de taille moyenne, relativement abondantes, afin de préparer des planches (sciage manuel ou avec des tronçonneuses). Les menuisiers villageois devront être formés à la fabrication de barques par des spécialistes de Bangui maîtrisant parfaitement la fabrication de pinasses de transport. Des plans de barques de pêche sont disponibles.

Au cours de formation les menuisiers construiront quelques barques de démonstration qui permettront aux pêcheurs de juger leurs qualités. Le développement de la filière artisanale du bois permettra d'utiliser d'importantes ressources naturelles dans des régions boisées mais où le bois de sciage fait paradoxalement totalement défaut. De nombreuses créations d'emplois devraient intervenir. Il est probable que cette action devrait par ailleurs favoriser la fabrication de meubles qui font gravement défaut dans les maisons des villages.

3.3.6 Principales ressources

La vocation de développement halieutique de la République centrafricaine est orientée pour le moment vers le poisson comme animal ciblé. Le poisson, dans le sens strict du mot, est la seule ressource concernée par la pêche artisanale en raison de son acceptation par toutes les populations sans exception et par toutes les ethnies, par les femmes, les hommes de tout âge; la pêche traditionnelle, quant à elle, s'intéresse, en plus du poisson, à d'autres animaux aquatiques, notamment les batraciens (Grenouilles) les mollusques (escargots, moules, etc.), les crustacées, etc., mais de manière très marginale du fait du caractère très local de l'entreprise (ces différentes espèces entrent dans les habitudes alimentaires de seulement quelque ethnies centrafricaines). Signalons par ailleurs que les coquillages ont été utilisés dans l'élevage aux environs de Bangui mais à une échelle insignifiante pour être suivis.

Les deux bassins hydrographiques centrafricains possèdent un peuplement ichtyologique assez remarquable du point de vue de la diversité des espèces. Dans le bassin de l'Oubangui, 233 à 269 espèces indigènes pour 24 à 25 familles de poisson ont été recensées, alors que le bassin du Chari compte 180 à 195 espèces indigènes pour 27 familles de poisson (Welcomme, 1990).

3.3.7 Méthode de gestion de la pêche

Le sous-secteur de la pêche de capture n'a jamais bénéficié d'attention particulière comme dans le cas de l'aquaculture. Des études sectorielles sur certaines pêcheries ont été réalisées de manière occasionnelle, mais l'administration ne s'est jamais engagée dans un programme régulier de développement de la pêche.

Il n'existe à présent ni politique ni plan nationaux de développement du secteur. Dans le passé les politiques de développement sectoriel ont été identifiées cas par cas au niveau régional; cependant le pays ne dispose pas de cadre national stratégique.

Les objectifs globaux du gouvernement centrafricain visent:

- la gestion durable des ressources halieutiques pour répondre aux besoins de vie des générations présentes et futures;
- la réduction de la pauvreté;
- l'amélioration de la sécurité.

a) Mesures et arrangements institutionnels appliqués pour gérer le système

Sous financement de la FAO, le gouvernement a pu élaborer un projet de code de pêche et d'aquaculture qui est actuellement soumis à l'Assemblée nationale pour adoption. Ce projet de code a largement pris en compte plusieurs principes généraux du Code international pour une pêche responsable, en les adaptant aux contextes nationaux de la RCA. Dès lors, l'Administration de pêche est sensibilisée et prend à coeur le souci de la gestion durable des ressources.

A partir de l'année 2000, à travers le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), les préoccupations d'une pêche responsable, placées au centre d'un programme de sensibilisation des communautés en milieu de pêche, furent

largement diffusées en milieu paysan, avec comme communautés de pêcheurs celles riveraines du lac de barrage de Boali à 100 Km de Bangui, la capitale.

Dans ces communautés, plusieurs séances de formation et de sensibilisation, appuyées par des voyages d'échange d'expériences, ont été organisées à leur intention.

Ces efforts ont permis de conscientiser ces communautés sur leurs moyens d'existence, ce qui a donné lieu à la mise en place d'un système de cogestion du lac, dont les populations riveraines sont les artisanes. Les réalisations peuvent se résumer de la manière suivante:

- un Groupement villageois de pêcheurs chargé de la gestion des intérêts communs locaux
- une Union des groupements chargée de gérer les intérêts de tous les pêcheurs du lac est structurée;
- deux Groupements de marchandes de poisson du lac ont vu le jour.

Tous ces groupements œuvrent pour la mise en place de toutes les structures organisationnelles de gestion du lac, dont un Comité de gestion et six Sous-Comités villageois. Toutes ces structures ont chacune un (ou plusieurs) représentant(s) de chaque partie prenante composant l'ensemble des utilisateurs du lac et ses ressources naturelles. En fin de compte, un accord de gestion est élaboré par eux-mêmes, assorti des mesures de gestion dont:

- la limitation du nombre de certains engins de pêche (les nasses surtout);
- l'interdiction de certaines méthodes de pêche identifiées comme dévastatrices;
- l'application des séances du «repos biologique» qui consiste à organiser et observer des périodes sans pêche;
- le contrôle du maillage des filets;
- la surveillance, le suivi des activités dans et autour du lac, etc.

3.3.8 Communautés de pêcheurs

a) Effectif et répartition géographique des pêcheurs

En utilisant l'enquête-cadre au niveau des ménages, on a pu estimer (service statistiques du Plan, 1994) l'effectif des pêcheurs par bassin hydraulique.

Cette enquête relève un grand nombre de personnes impliquées dans la pêche et réparties de la manière suivante:

Bassin hydrographique	Pêcheurs professionnels	Pêcheurs paysans	Total
Oubangui-Chari	11 899	47 595	38 485
Chari-Logone	7 617	30 788	50 494
RCA	19 596	78 383	97 979

Ces chiffres peuvent ne pas inclure la marge des femmes qui sont artisanes de la pêche d'autoconsommation dans les ruisseaux et les petites mares pendant les saisons sèches. L'intensité de leurs activités est considérable à tel point que dans des zones riches en poissons (comme les *Ctenopomas*), et dont la capture est facile, leurs productions font l'objet de commercialisation répandue dans la localité donnée (exemple: les femmes de la sous-préfecture de Damara, qui par périodes organisent des campagnes de pêche des *Ctenopomas* et de petits *Silures* nains ou des *Barbus*).

Aussi, convient-il de noter qu'en milieu rural et suburbain, on compte sur les doigts les riverains qui ne sont pas des pêcheurs, sinon tous le sont.

Il y a comme partout ailleurs des groupes ethniques pour lesquels la motivation à la pêche se transmet de père en fils par apprentissage du métier qui se fait déjà en bas âge. L'enfant naît et grandit dans l'eau et dans la pêche est le propos couramment tenu pour exprimer l'état de professionnalisme de ces ethnies dont les principales sont:

- **Pour le bassin de l'Oubangui et de la Sangha:** les Mbemon, les Sangha-Sangba et les Linzombo;
- **Pour le bassin du Chari et de Logone:** les Gbaya, les Ngaman, les Sara et les Yakoma

À côté de ces groupes ethniques rompus dans les activités halieutiques, nous pouvons citer des communautés étrangères flottantes dans les pêcheries transfrontalières et/ou proches des frontières (cas des pêcheurs tchadiens dans les eaux des parcs nationaux centrafricains au nord; ils envahissent les cours d'eau dans ces parcs, avec force, et braconnent tout ce qu'ils trouvent sur leur passage).

Une situation spécifique se produit autour du lac de barrage de Boali. Il s'agit d'un petit lac de 50 km² étendu sur 30 km et arrosant six villages sans véritable tradition de pêche. Depuis l'installation de ce lac, 500 habitants de ces six villages se sont convertis dans une large mesure (70 pour cent de leur temps de travail sont consacrés à la pêche) en pêcheurs. Ce sont là des communautés d'origine ethnique très variée qui se spécialisent dans la pêche qui est devenue, pour elles, une importante source de revenus.

À proprement parler, il n'y a pas dans le pays des colonies étrangères de pêcheurs qui méritent d'être comptabilisées. À quelques endroits, on peut rencontrer trois à cinq Maliens, Camerounais, Tchadiens ou Nigériens, nés et grandis en République centrafricaine.

b) Nouveaux venus dans les communautés de pêcheurs

Depuis les années 80, suite aux exigences du Programme d'ajustement structurel qui ont entraîné le départ massif des fonctionnaires (déploiement, départ volontaire assisté et retraite), on assiste sans cesse à un mouvement des intellectuels vers la terre, c'est-à-dire vers l'agriculture dans le sens large du terme. Cette situation profite aussi à la pêche et ainsi dans les communautés des pêcheurs on compte désormais plusieurs cadres.

La même situation se produit avec les jeunes en quête d'emploi correspondant à leur formation, qui, eux, constituent un groupe de pêcheurs temporaires. Il convient de signaler que, récemment, on a mis sur le chantier halieutique 300 jeunes militaires en vue de leur insertion dans les activités de développement.

4. UTILISATION POST-RÉCOLTE

4.1 Utilisation du poisson

En RCA, toutes les captures sont destinées à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels humains des populations. Les besoins en poisson du pays sont d'autant grands. Le poisson du commerce, une fois pêché, est mis à la vente sous forme de frais ou fumé, principalement. En ce qui concerne le poisson fumé, les conditions de fumage, de manutention et de transport occasionnent souvent des brisures, qui sont récupérées et livrées au marché de consommation humaine. À côté des brisures, il y a des parties

réduites en farine/poudre mélangées généralement aux moisissures et aux petites arêtes. Ce mélange est vendu par le grossiste avec réduction de prix donc perte de la valeur ajoutée.

Au niveau des détaillants, on fait des tris profonds pour récupérer le maximum de la matière consommable (arête et farine/poudre) non moisie et, à partir de ce moment, on rejette les véritables moisissures (quantité infiniment marginale) composées de divers insectes piscivores et des muscles complètement moisis.

4.2 Transformation du poisson

En raison des difficultés de communication entre les pêcheries et les centres de consommation, le poisson est transformé la plupart du temps par les pêcheurs eux-mêmes directement dans les campements. Pour les pêcheries dans ou près des centres de consommation, le poisson est vendu frais et seulement la part qui reste est fumée (par des femmes cette fois-ci).

Le fumage s'effectue avec des fours traditionnels construits de branchages (généralement dans les campements isolés), de fûts métalliques (à domicile ou dans des campements à accès facile) ou de parpaings de terre de manière rudimentaire (à domicile).

Ces fours sont généralement simples de construction et d'utilisation.

- Les fours de branchage sont faits de quatre piliers en bois avec fourches, deux traverses supportant un ensemble de plusieurs branches servant de clé en dessous de laquelle le foyer est allumé.
- Les fours en fûts métalliques sont construits d'un fût ou demi-fût sans couvercle, posé directement sur un foyer de feu de bois avec un grillage servant de clé.
- Les fours à parpaing sont formés d'un mur de forme variée (carré, rectangulaire ou ronde) dont le toit en grillage ou en bois remplit la fonction de clé.

En dehors de ces fours traditionnels, le four chorkor, originaire de l'Afrique de l'Ouest, est dans sa phase d'expérimentation dans le pays et a pour objectif l'amélioration de la quantité et de la qualité.

4.3. Marché du poisson

4.3.1 Marchés nationaux

Les circuits de commercialisation du poisson visent essentiellement à approvisionner la capitale Bangui, 839 124 habitants (projection), qui absorbe la majeure partie (95 pour cent) de la production nationale. De manière générale, les circuits de commercialisation du poisson font intervenir de nombreux intermédiaires (grossistes, semi-grossistes, intermédiaires et détaillants).

Dans le bassin de l'Oubangui, la commercialisation du poisson est principalement du ressort des femmes dont le dynamisme commercial est reconnu dans beaucoup de secteurs. Elles travaillent dans un cadre souvent familial, en essayant le plus souvent d'organiser leurs activités en concertation avec d'autres commerçantes. Les mareyeuses sont les commerçantes qui achètent directement dans les campements, chez les pêcheurs ou les grossistes, utilisant comme moyen de transport la voie fluviale (pirogues, baleinières) et/ou la voie routière (taxi-brousse, bus).

Tout va autrement dans la région du nord où le mareyage est tenu par les commerçants de confession musulmane et de nationalité centrafricaine ou tchadienne (ou les deux en même temps). Ils sont appelés «grands pêcheurs». Ce sont de grands commerçants, fournisseurs des denrées alimentaires céréalières et carnées (le nord est la

zone du gibier par excellence où se trouve la quasi-totalité des aires protégées), et des produits manufacturés. La plupart sont propriétaires de gros véhicules qui desservent les localités. Ils écoulent le poisson sur les marchés intérieurs, le long des axes conduisant vers Bangui où deux grands entrepôts sont aménagés pour stocker et vendre le poisson.

La région du nord étant une grande zone d'inondation, et présentant de grandes difficultés de communication à certains moments de l'année, les circuits peuvent devenir particulièrement complexes. Le poisson produit dans le cours d'eau Bahr Aouk, à la frontière avec le Tchad (l'une des plaques tournantes du commerce de poisson en République centrafricaine), transite par Sarh en territoire tchadien pour descendre à Bangui et les marchés intérieurs sur le même axe.

4.3.2. Marchés extérieurs

En dehors des mouvements commerciaux du poisson des eaux partagées, la République centrafricaine n'exporte pas officiellement le poisson. Par contre, elle importe par an environ 1 000 tonnes (1 035 tonnes en 2006) de poisson de mer à partir de pays comme le Cameroun, la Namibie et l'Europe, aux fins de consommation humaine.

5. RENDEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

5.1 Rôle des pêches dans l'économie

La pêche n'a jamais connu un programme concret de développement sur toute sa filière. Elle reste par conséquent un sous-secteur géré de manière informelle à tous points de vue.

Dans cette situation, elle ne peut que fournir une contribution modeste dans l'économie nationale en général et en particulier au budget de l'État. Le manque cruel de statistiques ne donne pas lieu à l'analyse/évaluation exacte de la situation, et la plupart des données sont basées, en général, sur des estimations parfois trop grossières.

La production de poisson de capture est aujourd'hui estimée entre 13 000 et 20 500 tonnes, selon les auteurs; la pisciculture à 300 tonnes, et les importations à 1 035 tonnes en 2006, tandis que les exportations officielles n'existent pas (ou ne sont pas connues).

Avec une production de 10 000 tonnes en 1985, le secteur pourrait contribuer à augmenter de 1% du PIB (Breuil, 1996). Ainsi avec une production comprise entre 13.000 tonnes et 20.500 tonnes, cette contribution serait autour de 3,22 pour cent du PIB agricole en valeur constante. Le chiffre d'affaires annuel à la production peut être estimé à 5 milliards de FCFA (environ 10 millions de USD).

La consommation est estimée actuellement dans l'ordre de 4,5 kg/an/habitant. Le nombre total de pêcheurs en 1998 est estimé à 98 000 et celui des pisciculteurs à 8 500.

En dépit du rôle modeste joué par le secteur des pêches au niveau macroéconomique, le secteur occupe en revanche une place importante au sein des systèmes de production en milieu rural. De manière générale, la pêche, au même titre que la chasse ou d'autres activités de cueillette et de ramassage, est une activité qui a sa place dans le calendrier traditionnel des activités du paysan centrafricain.

La pêche et l'aquaculture permettent notamment de diversifier les sources de protéines animales et aussi de disposer d'un complément de revenus agricoles. Dans le bassin du Chari, où l'agriculture occupe environ 70% de la population, la pêche représente près de 15 pour cent des revenus hors agriculture. Dans la région centre sud, il est estimé que la pêche contribue à hausser de 10 pour cent les revenus de la population.

La pêche de capture, surtout occasionnelle, concernerait ainsi près de 20 pour cent de la population totale pendant la saison sèche. À côté des activités de capture, il convient de considérer d'autres acteurs de la filière dont les mareyeurs/mareyeuses, les transformateurs/transformatrices de poisson, les commerçants/commerçantes, les transporteurs, les fabricants d'engins et d'embarcations de pêche, etc. Malheureusement, ceux-ci ne sont pas dénombrés faute de données statistiques.

Incidence socioéconomique de la pisciculture

D'après Monsieur V. Deceuninck, le fait que la pisciculture soit devenue dans une large mesure partie intégrante de la production rurale dans de nombreuses régions de la RCA mérite d'être souligné. Il est dû en grande partie aux efforts soutenus, déployés en vue de développer et d'assister cette activité.

L'incidence socioéconomique de la pisciculture peut être analysée en fonction de ses aspects quantitatifs et qualitatifs et selon ses conséquences socioéconomiques et nutritionnelles.

Au point de vue quantitatif, on peut distinguer deux types de bénéficiaires:

- i) les producteurs eux-mêmes, c'est-à-dire les pisciculteurs encadrés et leurs familles, actuellement au nombre de 8 500. Le nombre de pisciculteurs encadrés a été multiplié par cinquante en 10 ans d'efforts. En supposant que chaque famille de pisciculteur compte en moyenne six membres, on peut donc estimer à environ 50 000 le nombre de personnes bénéficiant de la pisciculture par consommation, troc ou vente des excédents de production ;
- ii) les acheteurs de poisson qui acquièrent la partie commercialisée de la production piscicole. On peut estimer qu'au moins 100 tonnes de poisson cultivé sont vendues chaque année.

Au point de vue qualitatif, l'incidence du développement piscicole sur la nutrition en milieu rural est beaucoup plus importante que ne le donnerait à penser la production totale de l'aquaculture, d'environ 360 tonnes/an, comparée aux quelques 10.000 tonnes produites par la pêche. En effet, la pisciculture produit du poisson dans des zones rurales où les approvisionnements en poissons de capture sont minimes. La pisciculture en outre produit du poisson à un prix acceptable aux groupes à faibles revenus, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La disponibilité de poisson prend une importance particulière dans les régions où femmes et enfants ont peu accès à la consommation de viande. En raison de sa structure de production, la pisciculture produit des excédents qu'il est relativement aisé de commercialiser, et engendre par conséquent des revenus, d'où un effet socioéconomique. Étant plus rentable que la plupart des cultures de rapport, elle peut assurer aux familles rurales un montant important de liquidités. Ceci a un effet sur le marché intérieur, dans une économie rurale qui sans cela serait marginale. Ceci renforce aussi la tendance à la monétarisation en général avec d'éventuelles incidences.

5.2 Demande et offre en poisson

En considérant que le niveau de consommation réelle est de 5 kg/an/habitant et que la population compte 4 millions d'habitants, la demande potentielle de poisson pourrait être de 20 000 tonnes par an, ce qui cadre bien avec la production potentielle minimale qui est de l'ordre de 20 500 tonnes par an. A cette production il faut ajouter la part des importations qui se chiffre, en 2006, à 1 035,51 tonnes pour une valeur de 253 782 202 FCFA, soit 386 888,47 euros. Ce raisonnement ne tient pas compte des mouvements commerciaux du poisson des eaux partagées, car les informations ne sont pas disponibles.

5.3. Commerce

Le commerce extérieur du poisson de la RCA est caractérisé par un flux d'importation de plus en plus développé au détriment du flux d'exportation qui, au contraire, s'amenuise au fur et à mesure que la demande intérieure s'accroît et que les arrangements commerciaux transfrontaliers, demeurés jusqu'ici informels et marginaux, s'affaiblissent du fait de l'insécurité généralisée dans la sous-région depuis quelques années.

En 2006, le poids cumulé des importations se chiffre à 1 035 510 tonnes. Ces importations concernent uniquement les poissons de mer en provenance de l'Europe (4 080 tonnes soit 0,39 pour cent), Cameroun (187 890 tonnes soit 18,15 pour cent), Namibie (843 540 T soit 81,46%).

5.4 Sécurité alimentaire

En général, le régime alimentaire des populations en République centrafricaine contient suffisamment de glucides (énergie) mais est pauvre en éléments nutritifs indispensables à la santé (C. Lietar, 1984). Ce déséquilibre peut être corrigé par une augmentation de consommation d'aliments protecteurs dans le poisson. La protéine du poisson est une protéine excellente qui peut non seulement accroître la quantité de protéines consommées, mais aussi bien en améliorer la qualité.

Le Tilapia est une denrée alimentaire très appréciée en Centrafrique. Ce poisson, élevé en étang de pisciculture, est, pour ainsi dire, produit dans l'assiette du consommateur. La production est presque répandue sur l'étendue du territoire national, donc près des consommateurs les plus déshérités.

La famille (6 à 7 membres) est le premier bénéficiaire consommateur de la production. Elle consomme 25,6% (moyenne nationale) de la production totale à chaque vidange; mais il faut y ajouter les pêches intermédiaires qui ne sont pas prises en compte sur cette moyenne.

On peut conclure qu'en République Centrafricaine la pisciculture peut suffire dans une large mesure à équilibrer valablement le régime alimentaire de la famille du pisciculteur en protéines d'origine poisson. L'aquaculture consiste en des activités:

- a. d'élevage, pour assurer la disponibilité permanente de la ressource piscicole (gestion durable des ressources);
- b. de prélèvement pour répondre aux besoins socioéconomiques de l'homme.

De cette manière l'aquaculture, avec un potentiel de développement de 100 000 producteurs pour 120 hectares d'étangs pouvant produire 3 600 tonnes de poisson par an, contribuerait à résoudre les problèmes socioéconomiques des populations centrafricaines et à renforcer les efforts pour réduire la pauvreté.

Par ailleurs, la pêche de capture elle aussi contribue efficacement à la sécurité alimentaire grâce aux facteurs suivants:

- un réseau hydrographique dense et abondant, caractérisé par plus de 12 000 km de principaux cours d'eau, par plusieurs margots, ruisseaux, mares et plaines d'inondation (10 000 à 30 000 km²) et par des lacs de modestes dimensions mais riches en poissons;
- une ichtyofaune riche et variée, présentant généralement une grande bio-alimentaire;

- un système de commercialisation du poisson donnant accès à toutes les bourses;
- l'existence d'une habitude/tradition culinaire répandue dans tous les ménages centrafricains favorisant efficacement la consommation fréquente du poisson (sauce poisson aux légumes qui se prépare, pour la plupart, avec principalement du poisson fumé, salé ou séché, réduit en brisures ou même en farine s'il s'agit de sauce longue),
- les pertes réelles sur le poisson transformé-transporté, c'est-à-dire la partie véritablement inconsommable par l'homme, sont très marginalisables car, en fait, la quasi-totalité des moisissures est toujours consommable à un niveau ou à un autre, grâce à plusieurs techniques de triage;
- un potentiel de production halieutique compris entre 20 500 et 100 000 tonnes de poisson par an pouvant plus ou moins satisfaire, pour le moment, aux besoins nationaux;
- globalement le potentiel halieutique est encore sous-exploité.

En RCA le poisson est une denrée alimentaire beaucoup appréciée par des populations qui le consomment sans préférence de taille.

5.5. Emploi

Le secteur pêche et pisciculture emploie respectivement 98 000 pêcheurs et 8 500 pisciculteurs. Par ailleurs, il existe:

- dans la filière pêche de capture, des acteurs concernés tels que les commerçants, les transporteurs, les fabricants de matériels et d'engins de pêche, etc. dont le nombre n'est pas disponible faute de statistique. La transformation de poisson (fumage, salage) est assurée par les pêcheurs eux-mêmes. Toutefois à domicile, en cas de mévente des poissons frais, les femmes peuvent pratiquer le fumage de la part non vendue;
- en pisciculture, un groupe (naissant) d'acteurs spécialisés en construction des infrastructures piscicoles.

5.6. Développement

Monsieur Déceuninck Valère, Conseiller principal du projet CAF/80/02 Bangui 1984, a décrit l'incidence socioéconomique de la pisciculture centrafricaine en ces termes: «Le fait que la pisciculture soit devenue dans une large mesure partie intégrante de la production rurale dans de nombreuses régions de la RCA mérite d'être souligné... Étant plus rentable que la plupart des cultures, des cultures de rapport, elle peut assurer aux familles rurales et périurbaine un montant important de liquidité. Ceci a un effet positif sur le marché intérieur dans une économie rurale qui, sans cela, serait marginale. Ceci renforce aussi la tendance de monétarisation en général avec d'éventuelles incidences secondaires».

L'aquaculture, à travers la pisciculture en étang, permet d'intégrer les activités de production agricole et d'élevage en associant plusieurs spéculations à la fois, ce qui lui accorde la garantie d'être rentable et de constituer ainsi pour le fermier et sa famille un de leurs moyens d'existence durables.

5.7 Développement rural

La pêche de capture et l'aquaculture (la pisciculture) font partie intégrante du système de production en milieu rural. Elles constituent une source non négligeable de

revenus du paysan (l'activité procure en moyenne 30 000 à 40 000 FCFA par mois au pêcheur de grands cours d'eau, ce qui dépasse déjà le salaire d'un manœuvre à Bangui, la capitale).

De plus en plus, les pêcheurs et aquaculteurs s'organisent autant que faire se peut et font parler d'eux dans toutes les instances de la vie publique du pays. Les pêcheurs et aquaculteurs centrafricains sont identifiés, sur le plan national, comme des partenaires de développement incontournables du milieu rural et suburbain. Ils participent efficacement à la vie active de leurs localités et comptent, au premier plan, au nombre des acteurs économiquement bien assis dans leurs villages.

6. MISE EN VALEUR DU SECTEUR DES PÊCHES

6.1. Obstacles

6.1.1 Obstacles à la mise en valeur du secteur rural en général

Parmi les principaux facteurs qui déterminent la faiblesse des performances du secteur rural, on peut noter: i) l'insécurité grandissante dans les zones de production; ii) une faible productivité des activités en milieu rural; et iii) l'enclavement et le manque d'infrastructures économiques et sociales de base appropriées (mission Banque africaine de développement (BAD)).

6.1.2 Obstacles spécifiques au développement de l'aquaculture

On citera entre autres:

- i. le manque de politique volontaire pour consolider les nombreux acquis et vulgariser les leçons apprises des réalisations passées.
À ce sujet, il convient de remarquer que la longue période des projets de pisciculture a laissé en place des atouts susceptibles de contribuer efficacement à la pérennisation du développement de l'aquaculture dans le pays. Mais force est de constater la désaffection, sur tous les plans, de l'appui de l'administration (affectation des cadres de pisciculture dans d'autres services sans les remplacer, l'inaccessibilité du fonds de pisciculture inscrit au budget national ou sa désorientation de son objectif).
- ii. Non suivi et non application des recommandations des différents Projets (Programmes et missions).
- iii. Mauvaise stratégie de vulgarisation axée sur l'assistance excessive aux producteurs, apparentée à l'assistanat, ce qui a poussé ceux-ci dans l'attentisme généralisé (Nugent, 1994) presque sans responsabilité technique et financière.
- iv. Trop faible effectif des cadres affectés à l'aquaculture et à le pêche et faible implication des responsables régionaux des eaux, forêts, chasse et pêche dans la gestion des pêches pour des raisons diverses, par exemple la présence sur le terrain, dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, d'actions de raquetage des mareyeuses et commerçantes du poisson dans les barrières de contrôle, nonobstant les dispositions juridiques et réglementaires qui rendent libres, sur tout le territoire, l'exercice de la pêche et la circulation du poisson.
- v. Faible accès des pêcheurs et aquaculteurs aux microcrédits. La quasi-totalité des microcrédits (naissants) ne s'intéresse qu'aux microréalisations communautaires, ce qui limite le monde aquacole et piscicole caractérisé généralement par l'individualisme.

Ainsi il faut signaler que le secteur financier rural en République centrafricaine a globalement atteint une performance trop limitée actuellement. Le secteur financier et bancaire a une couverture très faible dans le pays. Les banques et les autres structures financières sont concentrées dans la capitale et dans deux autres centres urbains alors qu'aucun établissement bancaire n'est actif en milieu rural. Jusqu'à la fin de l'année 2006, le système financier et bancaire n'arrive qu'à collecter et mobiliser l'épargne de 2 pour cent des centrafricains en milieu rural. Par rapport à la microfinance, l'instabilité politique, la faible densité et l'isolement des habitants dans des zones rurales ne favorisent pas la promotion et le développement des activités de microfinancement.

- vi. Manque de circuit de commercialisation des sous-produits agricoles.
- vii. Aquaculture peu diversifiée.

6.1.3. Obstacles spécifiques au développement de la pêche de capture

- Insécurité permanente
- Captures de plus en plus faibles
- Difficultés d'approvisionnement en matériels et équipements de pêche
- Ensablement des cours d'eau
- Manque total d'encadrement des acteurs de la filière pêche
- Conjoncture économique difficile
- Surdensité des pêcheurs dans les pêcheries urbaines et périurbaines
- Faible organisation des acteurs de la filière pêche
- Absence de microcrédits
- Tracasseries policières
- Absence de chaîne de froid organisée dans la filière
- Absence de marchés de poisson dans les grandes villes
- Manque de circuit de commercialisation de matériels de pêche dans le pays
- Absence d'une base de données statistiques nationales sur les ressources
- Manque de circuit de commercialisation du poisson

6.1.4 Domaines où les améliorations sont possibles

Les domaines identifiés sous forme d'obstacles sont ceux qui, une fois améliorés, pourront efficacement contribuer à relancer et consolider l'aquaculture en République centrafricaine. Les priorités sont celles liées directement aux activités de production (court terme) suivi des domaines intermédiaires (moyen terme), puis les services transversaux (long terme) comme l'aspect bancaire et de microfinance adapté au secteur.

6.2. Perspectives/stratégies de mise en valeur

Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a élaboré une stratégie nationale en droite ligne avec les Objectifs de développement du millénaire (ODM) à l'horizon 2015. La stratégie met l'accent sur quatre axes définis ci-après:

- i. Le renforcement de la sécurité et la consolidation de la paix;
- ii. Le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles pour une meilleure gestion des finances publiques, notamment une exécution efficiente des dépenses publiques vers la réduction de la pauvreté;

- iii. La stabilisation macroéconomique à travers la diversification et l'accroissement de la production;
- iv. L'amélioration de l'accès aux services sociaux. Un certain nombre d'actions sont identifiées pour soutenir ces axes stratégiques.

6.2.1. Actions communes aux différents secteurs/sous-secteurs

- ✓ La sécurisation des zones de production avec comme principal résultat attendu de stabiliser les populations;
- ✓ L'appui institutionnel pour la réhabilitation des services publics d'appui au monde rural (recherche, vulgarisation/appui-conseil, formation, communication, information, financement et crédit, etc.) et des services de planification et des statistiques;
- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles des organisations paysannes et des communautés de base avec la promotion du rôle des femmes, des jeunes ruraux et des groupes défavorisés afin de les impliquer pleinement dans le processus;
- ✓ L'amélioration de la productivité et la relance des filières par l'intensification et la diversification des productions;
- ✓ L'amélioration des infrastructures rurales, le désenclavement des zones de production et leur jonction sur le marché.

6.2.2. Actions spécifiques au secteur pêche et aquaculture

Les actions prioritaires visent à mettre l'accent sur la meilleure organisation des communautés de base pour leur responsabilisation en matière de gestion durable des ressources naturelles halieutiques et aquacoles et la meilleure connaissance de ces ressources.

Ces actions proposées créeront les conditions pour une exploitation durable de la pêche et une pérennisation de l'aquaculture, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations par la résolution des problèmes de nutrition ainsi que la création d'emploi pour les jeunes désœuvrés. L'un des atouts de ces actions est la résolution des problèmes de pauvreté qui préoccupent de plus en plus les autorités politiques du pays.

Les actions proposées sont donc une réponse à une demande sociale provenant de la base.

- ✓ Actions prioritaires

Elles se situent à deux niveaux:

- Au niveau institutionnel;
- Au niveau des filières.

a. Au niveau institutionnel

L'objectif visé est la création des conditions pour un bon suivi des activités à travers le renforcement des capacités institutionnelles.

Les actions retenues portent sur:

- Réhabilitation et équipement de la Direction des eaux, de la pêche et de l'aquaculture, Direction du Centre piscicole national;
- Formation et équipement des cadres;
- Création des conditions de cession des stations d'État aux privés;
- Contrôle de la filière par des textes appropriés;
- Appui au suivi et évaluation de la production halieutique;
- Appui pour une meilleure connaissance de la ressource.

b. Au niveau des filières

La professionnalisation des filières est retenue comme objectif prioritaire qui ne peut être atteint qu'à travers les actions suivantes:

- Organisation des acteurs en structure socioprofessionnelle et renforcement de leurs capacités;
- Équipement des acteurs;
- Appui aux producteurs d'alevins;
- Appui à la création de fermes privées;
- Appui à la création de petites unités de production d'aliment et d'autres intrants;
- Appui à la création de petites unités de fabrication de matériels de pêche et embarcations;
- Appui à la mise en place de petites unités de fumage et conditionnement du poisson;
- Appui à l'amélioration des conditions de vente du poisson sur les différents marchés.

✓ Programmes

Afin de traduire dans les faits les actions proposées, trois programmes sont retenus, à savoir, par ordre de priorité:

1. Programme de renforcement des capacités institutionnelles qui est transversal aux deux autres programmes qui suivent;
2. Programme de professionnalisation de la filière pêche;
3. Programme de professionnalisation de la filière aquaculture.

➤ **Programme de renforcement des capacités institutionnelles**

L'administration du secteur des pêches et de l'aquaculture a subi plusieurs modifications passant tantôt de statut de Direction au statut de Service et vice versa, avec pour conséquence l'inefficacité de l'intervention pour l'encadrement des acteurs.

L'absence de cadre de travail favorable qui se traduit par une absence de moyens matériels et financiers, ainsi que d'infrastructures, est à mettre sur la liste des contraintes qui bloquent le fonctionnement de l'encadrement du secteur pêche et pisciculture. Le cadre institutionnel doit être mis dans des conditions favorables pour assurer ses nouvelles fonctions pour le désengagement de l'État en accompagnant les acteurs dans la prise en main des activités de production.

Ce programme comporte deux projets prioritaires qui sont:

- a. Réhabilitation de la Direction des eaux, de la pêche et de l'aquaculture et de la Direction du Centre piscicole national;
- b. Suivi et évaluation de la production halieutique et connaissance de la ressource.

➤ **Programme de professionnalisation de la filière pêche**

La pêche occupe plus de 97 500 pêcheurs auxquels il faut ajouter leurs familles, les commerçants, les transporteurs, les fabricants de matériels de pêche. Elle est pratiquée de manière encore traditionnelle et ne permet pas d'atteindre un niveau réel de production possible estimée entre 20 000 tonnes à 100 000 tonnes/an (selon les auteurs), la production actuelle étant estimée entre 10 000 à 15 000 tonnes/an.

Ce programme vise donc à créer les conditions pour une meilleure valorisation de la filière pêche qui doit désormais jouer un rôle efficace dans l'économie de la République centrafricaine.

➤ **Programme de professionnalisation de la filière pisciculture**

Les projets proposés dans ce programme visent à créer les conditions pour une pérennisation des activités aquacoles, une durabilité des productions et une amélioration des conditions de vie des populations.

Ce programme est composé de deux projets prioritaires à savoir:

- a. Organisation et structure des acteurs et renforcement des capacités;
- b. Équipement des acteurs et appui aux activités de production.

6.3 Recherche

L'Institut centrafricain de recherche agronomique (**ICRA**), créé en 1993, est chargé désormais de coordonner toutes les activités de recherche au niveau national, avec pour objectifs, en matière aquacole, d'élever le niveau de l'aquaculture familiale au stade artisanal, d'améliorer la reproduction induite du *Clarias*, et de suivre les nouvelles productions telles que l'élevage des carpes, des *Heterobranchus*, ou encore des crevettes.

S'agissant de la pêche, les programmes de recherche pourraient être définis sur la base des aspirations des producteurs.

Le Centre piscicole national (CPN), dénommé **Centre**, est un organisme technico-administratif, créé en 1969 pour soutenir le développement de la pisciculture en RCA.

Le Centre a pour objet de promouvoir le développement de la pisciculture à travers, notamment, la formation, la recherche et la vulgarisation.

6.4 Éducation

Les institutions ci-dessous assurent la formation au niveau national:

- l'Institut supérieur de développement rural (**ISDR**) de l'Université de Bangui (formation des cadres supérieurs et moyens);
- le Collège technique de développement rural de Grimari (**CTDR**) (cadres subalternes);
- Le Centre piscicole national (**CPN**) (assure la formation des vulgarisateurs et producteurs).

Actuellement, il n'y a pas de projets de recherche.

6.5. Aide extérieure

La pêche est l'un des rares secteurs économiques à n'avoir jamais bénéficié d'assistance extérieure d'envergure considérable à part des missions courtes pour étudier les problèmes et proposer des solutions partielles.

La pêche se développe selon un système informel et parvient tant bien que mal à subvenir aux besoins de la population. Cette situation est intéressante et demande pas moins à être développée pour permettre au secteur pêche de confirmer par ses fruits son importance socio-économique pour un pays comme la RCA, en quête de diversification agricole.

Des idées de projet (résumées au tableau ci-dessous) ont été identifiées dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour recherche de financement.

PROGRAMME	INTITULÉ PROJET	OBJECTIFS GLOBAUX	COÛT (F.CFA)	BAILLEURS	LOCALISATION
Développement de la pêche et de l'aquaculture	Réhabilitation des stations piscicoles principales	Assurer l'opérationnalité et l'efficacité des stations dans leur rôle de support à la formation, à la diffusion des techniques améliorées et à la production des alevins de qualité	3 500 000 000	À rechercher	Bangui, Bouar, Bambari
Développement de la filière pêche et aquaculture	Appui à l'aquaculture périurbaine	Installer une aquaculture périurbaine professionnalisée et assurer l'autonomie des aquaculteurs en production d'alevins. Diversifier les productions par l'intensification de l'algoculture et la relance des travaux d'introduction de la crevetticulture	885 000 000	À rechercher	Régions des grands centres d'agglomération
	Programme d'appui à la professionnalisation de la filière pêche	Accroître les revenus substantiels et dynamiser le rôle moteur de la pêche et aquaculture dans le développement socioéconomique des zones du programme	1 200 000 000	À rechercher	Toutes les régions

PROGRAMME	INTITULÉ PROJET	OBJECTIFS GLOBAUX	COÛT (F.CFA)	BAILLEURS	LOCALISATION
Développement de la pêche	Projet d'appui à la gestion durable des pêcheries des plans d'eau	Diffuser les leçons apprises de la co-gestion du lac Mbali. Consolider les acquis du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche	2 500 000 000	À rechercher	Toutes les régions
Développement de la pêche	Évaluation des stocks halieutiques	Mettre en place une politique nationale de pêche efficace pour assurer à long terme la gestion durable des ressources halieutiques	350 000 000	À rechercher	Toutes les régions
Développement de la pêche et de l'aquaculture	Dynamisation des services centraux et régionaux de pêche et d'aquaculture	Améliorer significativement le professionnalisme des institutions	1 053 000 000	À rechercher	Toutes les régions
Protection du milieu aquatique	Préservation de l'abondance et de la qualité de l'eau	Protéger la qualité de l'eau pour préserver les écosystèmes et la biodiversité	789 000 000	À rechercher	Toutes les régions
Protection du milieu aquatique	Promotion des valeurs écologiques, socioculturelles et économiques des écosystèmes qui y sont liés	Intégrer l'ensemble des valeurs et produits de service de l'eau et des écosystèmes dans l'économie nationale	500 000 000	À rechercher	Toutes les régions

7. INSTITUTIONS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DES PÊCHES

Le secteur de la pêche relève de la compétence technique du Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche et de l'environnement (MEFCPE) et, en particulier, de la Direction des eaux, de la pêche et de l'aquaculture (DEPA). La Direction dispose de trois services, à savoir: le Service de pêche, le Service d'aquaculture et le Service de la surveillance du bassin versant.

La (DEPA) est chargée d'élaborer et de veiller à l'exécution de la politique nationale en matière des eaux, de la pêche et de l'aquaculture. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui a pour attributions:

- de promouvoir et de vulgariser les techniques de pêche et de l'aquaculture;
- de promouvoir et de vulgariser les techniques de conservation et de valorisation des produits;
- d'assurer l'encadrement technique des pêcheurs et des aquaculteurs;
- d'assurer l'exécution des programmes de formation et de recyclage des vulgarisateurs et des aquaculteurs;
- d'assurer le suivi des pêches ainsi que le contrôle des engins de pêche;
- de mettre en place des mesures et actions visant à promouvoir la création et la consolidation de groupements et de coopératives de pêcheurs et d'aquaculteurs ainsi que de négociants de produits halieutiques;
- d'élaborer et de mettre en œuvre les directives pour la lutte contre la pollution et le suivi de la qualité des eaux;
- de collecter, de centraliser et d'analyser les informations statistiques relatives à la pêche et à l'aquaculture;
- d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires en matière des eaux, des pêches et de l'aquaculture, en relation avec la Direction des affaires juridiques et du contentieux;
- de collecter, de synthétiser et de diffuser les informations relatives à l'état et à la qualité des eaux et des bassins hydrographiques;
- de dresser un rapport périodique des activités de la Direction.

En dehors de ces deux structures, il existe d'autres institutions chargées respectivement de la formation des cadres supérieurs et subalternes, et de la recherche. Ce sont:

- L'Institut supérieur de développement rural (ISDR)
- Le Collège technique de développement rural de Grimari (CTDR)
- L'Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA), ayant pour grandes orientations de coordonner les activités de recherche au niveau national, de prendre en compte les besoins exprimés par les paysans, et de développer l'approche système. En ce qui concerne l'aquaculture, les objectifs de l'ICRA sont d'élever le niveau de l'aquaculture familiale au stade artisanal, d'améliorer la

reproduction induite du *Clarias*, et de suivre les nouvelles productions telles que l'élevage des carpes, des *Heterobranchus*, ou encore des crevettes.

Les trois Institutions sont du ressort du Ministère du développement rural:

Le Ministère des eaux, forêts, chasse et pêche, chargé de l'environnement (MEFCPE) a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique générale du Gouvernement en matière des eaux, des forêts, de la chasse, de la pêche et de l'environnement.

Le Centre piscicole national (CPN) est un établissement public, rattaché au Ministère des eaux, des forêts, de la chasse et de la pêche. Le Centre jouit d'une autonomie administrative et financière et est administré par un Comité consultatif composé des représentants de différents ministères, institutions et organismes impliqués dans la gestion des activités piscicoles.

Il est géré par un Directeur qui est assisté, dans ses responsabilités, des Chefs de service de la recherche, de la vulgarisation et de l'administration, et des trois Chefs des stations piscicoles.

Pendant de nombreuses années, il a également rempli, en plus de ses attributions traditionnelles en pisciculture, un rôle *de facto* de service des pêches, en particulier pour des échanges d'informations.

Il convient d'insister sur le fait que le Centre piscicole national a constitué pendant longtemps la pièce centrale de la stratégie gouvernementale pour le développement de la pisciculture. Pour cette raison, il fut doté de trois stations principales, de dix petites stations de relais, et d'une écloserie d'une capacité de 30 000 alevins de *Clarias* de 10 grammes par mois.

Le Centre a bénéficié, pendant sa durée de vie, d'une importante assistance technique (chercheurs, experts, consultants, étudiants, spécialistes et cadres de toutes origines) et financière (on estimait à 5 milliards de Francs CFA le budget global de la pisciculture de 1968 à 1985 sans la contrepartie centrafricaine qui oscillait de 6 millions à 20 millions par an) à travers les projets de pisciculture qu'il a eu à gérer.

La situation actuelle présente un Centre piscicole national vidé de tout son contenu. En plus d'avoir progressivement perdu sa capacité technique et opérationnelle en raison du retrait total en cascade, sans relève, des projets de pisciculture qu'il gérait régulièrement, le Centre a perdu tout son siège pendant les troubles politico-militaires par la destruction systématique de la station piscicole principale de la Landjia à Bangui, la capitale, qui l'abritait. Aujourd'hui le Centre n'existe réellement que par son nom et ses statuts encore en vigueur.

Mais le Gouvernement, interpellé par l'Assemblée nationale, multiplie les efforts pour la reprise de la pisciculture en général et la réhabilitation du Centre en particulier.

8. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL

De l'analyse des textes juridiques réglementant la pêche et l'aquaculture en RCA, il ressort notamment qu'il n'existe pas de cadre juridique global qui poserait les bases d'un cadre général à l'intérieur duquel les activités du secteur pourraient se développer, et qui répondrait à un objectif de politique sectorielle. L'édifice juridique correspond plutôt à un catalogue de textes circonstanciels sans véritable lien les uns avec les autres (Cacaud, 1994). Le cadre juridique présente également d'autres lacunes et insuffisances, dont le manque de publicité des textes de loi et des règlements, ainsi que le manque de

sensibilisation des populations au contenu des règles de droit, ce qui ne facilite pas leur bonne exécution sur le terrain.

Les textes ne font ailleurs aucunement mention de l'existence de pratiques traditionnelles de gestion des pêcheries, notamment en ce qui concerne l'accès aux zones de pêche. Or, dans certains cas, les règles de gestion traditionnelles sont encore pertinentes, pour assurer en particulier une certaine cohésion sociale dans des régions enclavées, ou frontalières, où l'administration ne dispose pas suffisamment de moyens pour faire appliquer les règles de droit.

Dans un contexte général de flou juridique, l'administration répond de manière *ad hoc* lorsque surgissent des problèmes liés à l'exploitation de la ressource halieutique, le plus souvent à la demande des pêcheurs autochtones (Breuil, 1996). On peut mentionner à cet égard l'arrêté ministériel pris en 1993 sur le lac Mbali.

Les textes qui existent sont limités et souffrent quasiment d'une caducité avancée. Il s'agit notamment de:

- Loi n° 61/283 du 22 /12/1961, abrogée par l'Ordonnance n° 71/090 du 06/08/71 réglementant l'exercice de l'aquaculture et de la pêche

RÉFÉRENCES

- Behagel de Bueren, L.** 1985. Les graines de coton et leur utilisation pour la pisciculture en zone est de RCA. Bambari (République centrafricaine), Haut Commissariat Chargé des eaux, forêts, chasse, pêches et du tourisme. Document technique N° 26
- Deceuninck, V.** 1985. Études nationales pour le développement de l'aquaculture en Afrique. 13. République Centrafricaine. Rome, FAO. FAO Circulaire sur les pêches, No. 770.
- Dubusse.** 1963. Brigade de prospection et de mise en valeur des eaux naturelles. Opération FAC-projet 210-OP.A. 1961
- FAO.** 1992. CNUED Bangui. Rapport national de la RCA, Mars 1992 (Préparation de la conférence de Rio, Bibliothèque FAO)
- Breuil, C.; Cacaud, P.; Nugent, C.** 1995. Contribution à la formulation des axes stratégiques de développement du secteur des pêches et de la pisciculture, République Centrafricaine. Rome, FAO. Project FAO-FI-TCP/CAF/4451
- Fulconis, R.** 1988. Le crédit piscicole en RCA. PNUD/FAO CAF/85/004
<http://www.fao.org/docrep/field/003/S8304F/S8304F00.htm#TOC>
- Lazard, J.** 1991. Étude du secteur de la pêche fluviale dans la région Nord. Doc. Mult. CTFT/COSSOCIM. Publ. CTFT/CIRAD
- Lazard, J.** 1990. L'élevage du tilapia en Afrique; données techniques sur sa pisciculture en étangs. In: Méthodes artisanales d'aquaculture du tilapia en Afrique pp. 5-22. Centre technique forestier tropical, Nogent-sur-Marne, France
- Lens, P.** 1995. Mission d'appui au volet pisciculture. Projet de développement de la région Centre-Sud; Transtec-COSSOCIM, juin 1995
- Marquet, J.P.** 1985. Le crédit piscicole en RCA. Justification socio-économique et mode d'emploi. Bambari (République centrafricaine), Haut Commissariat Chargé des eaux, forêts, chasse, pêches et du tourisme. Document technique N° 28
- MEFCPE & FAO.** [1996]. Actes Séminaire national sur la pêche et la pisciculture « législation et actes stratégiques du développement ». Bangui 4-6 octobre 1995.
- MEFCPE.** 1993. Programme de développement de la région Nord, Phase I (1998-1992); Projet FED N°6100-37-17-004 (CA 6002). SECA – S.A. AGER N.V.
- Marquet, J.P.** 1984. Plan Directeur de la pisciculture. Bangui (RCA). Projet CAF/80/002. Document Technique.
- Micha, J.C.** 1973. Études des populations piscicoles de l'Oubangui et tentatives de sélection et d'adaptation de quelques espèces de l'étang de pisciculture. Doc. Multig. publ. CTFT.
- Moreau, J.** 1994. Mission de formulation d'un protocole d'étude de la productivité piscicole de l'Oubangui-Mbomou et de sa valorisation. Toulouse, ENSA.

- Poll, M.** 1957. Les genres de poissons d'eau douce de l'Afrique. Bruxelles, Direction de l'agriculture des forêts et de l'élevage
- Riche, J.** 1993. Recensement des pisciculteurs et causes de la régression de la pisciculture dans la région de Bambari. PDRCS.
- Sécrétariat d'État aux finances, au plan et à la coopération internationale.** 1994. Enquête prioritaires sur les conditions de vie des ménages. Rapport final. Bangui (RCA), Division des statistiques et des études économiques. Enquêtes centrafricaines auprès des ménages (ECAM)
- UNICEF.** 1994. Projet de pisciculture familiale. Rapport au donateur. Comité Belge pour l'UNICEF. RCA/UNICEF.
- Vallet, F.** 1997. Mission d'appui au secteur pêche dans le cadre des activités du PAPAAV (26 Août-12 sept. 1997). FED/BDPA.
- Vallet, F.** 1998. Mission II d'appui au secteur pêche & pisciculture dans le cadre des activités PAPAAV (20 mars-21 avril 1998). FED/BDPA.
- Viala, P & INA.** 1997. Développement de pêche en Empire centrafricain. Études préliminaires pour la mise en valeur de la pêche dans les zones Nord. SICAGRI
- Yamindou, J.** 1994. développement de recherches aquacoles en RCA. Rome, FAO